

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

NOTICE

SUR LA CHIRURGIE EN FRANCE

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

Avant sa séparation de l'université de Paris, l'ancienne faculté de médecine de cette ville était présidée par un doyen. C'était le plus ancien membre de la Compagnie qui était revêtu de cette dignité. Plus tard, on préféra au doyen d'âge le doyen d'élection aux fonctions temporaires, et Hugue Du Sage (Hugo Sapiensis) fut le premier doyen d'élection en 1550.

La faculté conférait les grades en médecine. On cite Étienne de Limoges, comme étant celui pendant le décanat duquel la séparation de la faculté de médecine d'avec l'université s'effectua.

Les maîtres régents qui constituaient la faculté, étaient presque tous ecclésiastiques et, à cette époque, l'instruction médicale était leur partage exclusif; mais il était défendu aux ecclésiastiques de se livrer à la pratique des opérations chirurgicales.

Il existait alors des chirurgiens lettrés ou de robe longue et des chirurgiens barbiers. Les premiers possédaient une instruction assez étendue et avaient reçu généralement une bonne éducation première; les seconds

étaient peu instruits et appartenait à une classe inférieure de la société.

La faculté ne voyait pas de bon œil les chirurgiens lettrés; elle leur défendit de cumuler les fonctions de chirurgien et de médecin. Ils devaient préalablement abjurer la chirurgie avant de pouvoir aborder la médecine. Cette défense était également imposée aux bacheliers qui, ayant exercé la chirurgie, désiraient être admis à la licence en médecine.

La faculté favorisa donc les corporations qui, par leur infériorité et leur peu d'instruction, comme la communauté des barbiers chirurgiens, ne pouvaient en aucune manière lui porter ombrage.

En 1654, on institua à la faculté une chaire de chirurgie. Antoine Charpentier fut le premier qui l'occupa. L'enseignement de cette école se bornait uniquement aux opérations et la faculté avait décidé déjà, le 2 août 1607, qu'on devait réputer chirurgicales toutes maladies exigeant, pour être traitées, l'application ou l'opération des mains.

JETON EN CUIVRE DE 27 MILLIMÈTRES.

Démonstration de la pratique d'une saignée au pli du bras. Inscription : NE PARS SINCERA TRAHATUR. (Saignée faite pour que la partie saine ne soit atteinte.)

Rev. Une flamme au-dessus de l'eau. Insc. VIX NATA EXTINGUITUR. (Pour étouffer le mal à sa naissance.)
Exergue : 1653.

Malheureusement les barbiers, soutenus par la faculté

et très entreprenants à cette époque, empiétaient constamment sur les chirurgiens lettrés et se permettaient de faire des opérations que ceux-ci revendiquaient comme leur revenant à plus juste titre. Pour mettre fin à ces querelles, on donna aux maîtres chirurgiens l'astucieux conseil de passer un contrat avec les barbiers.

Il eût été plus convenable d'obliger ceux-ci à continuer à faire exclusivement la barbe et de conserver aux autres tous les droits et les attributions que leur instruction et leurs études plus approfondies leur méritaient ; mais la faculté protégeait trop les barbiers pour qu'il en fût ainsi. Enfin les chirurgiens lettrés, découragés et de guerre lasse, finirent par demander à la faculté d'agréer et d'autoriser l'union projetée entre eux et les barbiers.

Rien ne pouvait être plus agréable à la faculté que de voir les chirurgiens de robe longue s'abaisser au niveau des barbiers et tomber par cela même plus immédiatement encore sous son autorité. Elle permit en conséquence la réunion des deux communautés pourvu que les droits et soumissions ordinaires de la faculté fussent entièrement sauvegardés.

Ceci se passait en 1644. Ce ne fut que plus tard que le parlement eut à confirmer cette malencontreuse union, par un arrêt en date du 7 février 1660, en ces termes : « Arrêt confirmatif de l'union des chirurgiens jurés et barbiers chirurgiens, à la charge de soumission à la faculté de médecine, avec défense de prendre qualité de bacheliers, docteurs ès-collèges, faire lectures ni actes publics, porter robes ni bonnets. » En conséquence, les chirurgiens jurés quittèrent leurs robes longues, n'eurent plus

de collègues et furent instruits à la faculté comme les barbiers avec lesquels ils s'étaient réunis et confondus.

Cette association fit perdre à la chirurgie une grande partie de la considération qu'elle s'était déjà acquise.

JETON EN CUIVRE DE 26 MILL.

Une opération chirurgicale. Insc. IMMEDICABILE ENSE RESCINDENDUM. (Il faut couper par le fer ce qui ne peut être guéri autrement.) Exergue : 1651.

Rev. Une main ouverte avec un œil au centre, entourée de deux serpents formant cercle; au-dessus, une couronne. Insc. LA COM^{te} (communauté) DES M^{res} (maîtres) B. (barbiers) CHIRURGIENS DE PARIS *

JETON EN CUIVRE DE 28 MILL.

Un œil sur la paume d'une main ouverte, le poignet entouré de deux replis de serpent, dont les extrémités remontent vers les doigts. Insc. CHIRURG. PRUDENTIS OCVLATA MANUS (la main d'un chirurgien habile est comme douée de la vue) 1652.

Rev. Un squelette. Insc. CHIRURGIA. SALUBERRIMUM. DEI. MUNUS (la chirurgie est le plus salutaire présent du ciel) J. B.

La confrérie des chirurgiens de Paris était placée sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien.

JETON EN ARGENT DE 26 MILL.

Dans le champ des armoiries. Insc. SCHOLA REGIA MM. CHIRURG^{um} PARIENSIVM.

Rev. Une consultation chirurgicale sur un blessé par deux personnages, l'un debout, l'autre agenouillé. Insc. + SS. COSMA. ET. DAMIANUS, 1668.

JETON EN CUIVRE DE 28 MILL.

Les armoiries de l'école de chirurgie entourées de deux serpents et surmontées de rayons solaires. Insc. VIGENT SUB. LUCE BENIGNA. (Elles fleurissent sous une lumière bénigne.) Exergue : 1676.

Rev. Démonstration chirurgicale sur un cadavre. Insc. : REPERIT. MONSTRATQ. IN MORTE SALUTEM. (Elle trouve et démontre le rétablissement dans le cadavre.)

JETON EN CUIVRE DE 27 MILL.

Apollon debout; tenant sur le bras droit une lyre et de la main gauche le bâton d'Esculape. Insc. SALUS PUBLICA. Exergue : SCHOLA REGIA CHIRURG. PARISI.

Rev. La tête rayonnante d'Apollon plane sur un jardin. Insc. LUDOVICUS MAGNUS SANITAS ORBIS, 1686.

En 1691, on construisit un amphithéâtre anatomique sur les réclamations des chirurgiens de Paris, qui contribuèrent dans les dépenses.

JETON EN ARGENT DE 28 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : R. Insc. LUDOVICUS MAGNUS REX.

Rev. Un édifice. Insc. AMPHITHEATRUM ANATO-

MICUM. * Exergue : CHIRURG. PARISI. IMPENS.
CONSTR. 1691.

Les maladies chirurgicales étaient généralement exploitées par l'ignorance et l'impéritie, lorsque Maréchal, premier chirurgien des rois Louis XIV et Louis XV, imprima une louable impulsion à l'art chirurgical. De concert avec Lapeyronie, son collègue, il sollicita et obtint du roi Louis XV, en 1723, l'érection de cinq chaires de démonstrateurs royaux en chirurgie. Ce fut un acheminement à la création de l'académie de chirurgie ; le vœu en est exprimé dans la pièce suivante :

JETON EN ARGENT DE 28 MILL. =

Le buste à droite, sous lequel : DUVIVIER F. Insc.
LUD. XV REX CHRISTIANISS.

Rev. Couronne, sous laquelle une main ouverte, avec un œil au centre. Tout autour deux serpents formant cercle. Insc. CONSILIOQUE MANUQUE. (Avec prudence et main ferme.) Exergue : ACAD. CHIR. PARIS. 1723.

Entretiens plusieurs praticiens se réunirent et formèrent la Société académique de chirurgie et le 18 décembre 1751 elle tint sa première séance sous la présidence de Maréchal.

MÉDAILLE EN CUIVRE JAUNE DE 40 MILL.

Le buste à droite, sous l'épaule : DU VIVIER. Insc.
LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. Apollon et Hygie, entourés des emblèmes de
ANNÉE 1884. 4

la chirurgie. Insc. APOLLO SALUTARIS. Exergue : SOCIETAS ACADEMICA CHIRURG. PARIISIENS. 1751.

Autorisée pendant dix-sept ans, l'académie royale de chirurgie fut enfin définitivement établie et confirmée par lettres patentes en 1748, et le 18 mars 1751 elle reçut de nouveaux règlements que le roi voulut lui donner lui-même (1).

JETON EN BRONZE DE 29 MILL.

Buste à gauche, sous lequel : P. DROZ. Insc. LUDOV. XVI REX CHRISTIANISS

Rev. Minerve assise; devant elle un génie debout, tenant un écusson aux armoiries de l'académie royale de chirurgie. A gauche, les lettres D. V. (Duvivier). Insc. COLIT ET COLITUR. (Elle progresse et est cultivée.) Exergue : ACAD. REG. CHIR. 1751.

Ce jeton présente au droit le buste de Louis XVI, qui ne monta sur le trône qu'en 1774, et au revers la date de 1751. Ce revers a dû servir à l'époque désignée, mais

(1) Pour donner une idée de l'émulation presque universelle qu'excita l'académie dès son origine, il suffira de dire que cent treize mémoires lui furent adressés sur la question : Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées et d'autres simplement ouvertes. Dans l'une et dans l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le cautère est préférable à l'instrument tranchant, et les raisons de préférence? Le prix fut décerné le 8 juin 1733, à Medalon, chirurgien de Paris, et le premier accessit à Lecat, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Les prix consistèrent d'abord dans une médaille de la valeur de 200 francs et élevée un peu plus tard à 500 francs, grâce à Lapeyronie, qui en établit la fondation de ses propres deniers.

pour un autre personnage, probablement pour Louis XV. C'est un mélange de coins. Il n'est pas rare, au reste, que les graveurs de certaines médailles en agissent ainsi pour des illustrations d'une autre époque.

L'impulsion donnée à la chirurgie à Paris s'étendit dans les départements. On construisit, à Bordeaux un amphithéâtre pour la Société de chirurgie de cette ville.

DEUX JETONS EN ARGENT.

Le premier du module de 29 mill.

Un édifice ; de côté, à gauche : A. LAVAU F., et à droite : A BORÆ. (Bordeaux). Insc. UT PROSIT AD SALUTEM. (Afin de faciliter la guérison.) Exergue : AMPHIT CHIR. SOCIETATIS CHIR. BURDIG. SUMPT. CONDITUM. 1753.

Rev. Des armoiries, sous lesquelles : A. LAVAU F. BORÆ. Insc. JUNCTOS AUGUSTA TUENTUR LILIA. (Les lis augustes placés au même rang.) Par analogie à la ville de Bordeaux qui a aussi des lis dans ses armes.

Le second a 30 mill. et présente le même droit que le précédent.

Rev. REGNANTE LUDOVICO XV. AUXILIIS D. D. DE LA MARTINIÈRE EQUITIS CONSILIARII ET PRIMARII REGIS CHIRURGI. 1753.

Des questions intéressantes furent mises au concours et des prix décernés.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 42 MILL.

Tête laurée à droite, sous le buste : B. DUVIVIER F.
Insc. LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. STUDIORUM ET PERITIÆ PRÆMIUM IN
SCHOLA CHIRURG. PRACTICA IN PERPETUUM
ASSIGNABAT M. F. HOUSTET 1765. (M. F. Houstet
donnait à perpétuité un prix en faveur de l'aptitude et des
connaissances constatées à l'école de chirurgie pratique.)
Sur la tranche le mot CUIVRE.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 41 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : B. DUVIVIER F. Insc.
LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. PRIX POUR LES CHIRURGIENS DE LA
MARINE DU ROY. Exergue : FONDÉ EN 1768.

Ce fut Louis XV encore qui donna au collège de chirurgie un hôpital spécial (depuis appelé hôpital ou clinique de perfectionnement), dans lequel on traitait les maladies chirurgicales extraordinaires. Des maîtres y multipliaient leurs leçons et les élèves s'y instruisaient dans la pratique.

Un autre établissement, l'école de chirurgie pratique, où les élèves qui avaient remporté des prix, s'exerçaient à disséquer et à répéter les opérations sur le cadavre, était due au zèle du premier chirurgien du roi, De la Martinière qui, pour augmenter l'utilité de l'école, ajouta à ses frais deux nouvelles chaires à celles qui existaient auparavant. Ainsi l'idée et la création d'une école pra-

tique appartiennent à cette époque et sont antérieures à l'organisation des écoles modernes.

JETON EN CUIVRE ARGENTÉ DE 23 MILL.

Un monument à six colonnes. Insc. SALUTI PUBLICAE. Exergue : SCHOLAE REGIAE CHIRURG. PAR. 1773. D. V. (Duvivier).

Rev. Une femme debout, appuyant le coude droit sur une colonne, au bas de laquelle : DUVIV., tient dans sa main droite une couronne et de la main gauche un parchemin. A ses pieds une urne renversée d'où s'échappent des médailles. Sur la droite, une pyramide ; sur la gauche, une banderole avec inscription : L. VERO CONT. Q. VIX ANA. Légende : VETAT MORI. Exergue : REGIA. INSC. ET HUM. LITTER. ACADEMIA.

Les édifices consacrés à l'enseignement dans l'académie et les écoles de chirurgie, commencés en 1770, furent achevés en 1774, lors de l'avènement de Louis XVI au trône de France.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 60 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : B. DUVIVER F. Insc. LUDOVICUS XVI REX CHRISTIANISS.

Rev. Un beau palais à colonnes. Insc. ÆDES ACADEMI ET SCHO. CHIRURGO. Sur la ligne de séparation de l'exergue : N. GATTEAUX. F. En dessous : REGIA MUNIFICENTIA INCHOAT 1770 ABSOL. 1774. Sur la tranche le mot CUIVRE.

La faculté de médecine ne vit pas de bon œil l'établis-

sement de l'académie de chirurgie ; mais son opposition ne fut ni formelle, ni directe. Certes ce dut être pour la faculté une sorte d'étonnement douloureux de voir la chirurgie, émancipée ainsi de sa tutelle, marcher seule, sans secours, et attirer sur elle l'attention du monde savant et les distinctions du pouvoir ; mais les progrès et l'éclat de la chirurgie ne lui enlevaient aucune de ses principales attributions, aucun de ses plus anciens privilèges et la laissaient investie tout entière du droit de répondre aux diverses questions d'intérêt public que le gouvernement continuait à soumettre à sa compétence.

KLUYSKENS.
